CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1. Pour la FEUILLE SEULEMENT—DIX PIASTRES PAR AN payable aux mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement l'abonnement.

3. Aucun abonnement pour la campagne ne sera admis que lorsque les arrérages seront soldés, et à arriver à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement ne fasse connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *ordinaire*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS.

5. Les Avis ne publient pas dans une seule langue. Le prix est de DIX PIASTRES pour *six lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour chaque insertions subséquentes.

6. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront *traités* aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire DIX piastres par chaque langue et par chaque publication.

7. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'ils en aient, aux frais de ceux qu'ils auront envoyés.

8. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

9. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

10. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leurs gazettes, sont priés d'en informer l'éditeur.

11. Les *éditeurs de l'Abeille* n'ont le droit ni de refuser un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle-Orléans.

[illegible] à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine W. MARKS.

[illegible] à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

[illegible] à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACKEY.

[illegible] à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins, les plus grande ponctualité sera observée pour les heures de départ. Les passagers seront traités à tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; de la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir de la Mobile sont invités à se rendre au bout du chemin à cou à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures précises.

5 janv—3m

POUR LOUISVILLE CINCINNATI et les Ports intermédiaires—

Le superbe bateau à vapeur bien connu, MEK, capitaine Gray, ayant une partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour le reste du passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle Levée.

11 janv

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON—Le brick CAMILLA CAPTAIN Paxton, ayant une grande partie de son chargement engagé, est prêt à aller à Boston et partira immédiatement. Pour fret d'environ 200 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

R. GRONING & Co.
13 janv

POUR BALTIMORE—La barque A. L. construite à Baltimore, MARY, capitaine John L. Smith, ayant une partie de son chargement engagé. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
47, rue Bienville.
15 janv

POUR APALACHICOLA—Le goëlette CONQUEBOT régulier DAVID ROGERS, capitaine Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret et chargement, et partira sous peu. Pour fret d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle Levée.
13 janv

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine Pace, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, ou à Pour fret de la rue Poydras ou à

HARROD & QUARLES,
no. 24, rue de la Douane.
13 jan

POUR ST. MARC—La goëlette fine voilière HERALD, capitaine Hayden, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nlle-Levée.
7 janv

Pour les Ports d'Europe.

POUR TRIESTE—Le brick autrichien de première classe CIRO, capitaine Gilbert, ayant la majeure partie de son fret engagé et partira immédiatement expédié. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
rue Bienville, no. 26.
12 janv

POUR LE HAVRE—Le navire Français de première classe, doublé et chevillé en cuivre, la PAULINE, capitaine Gumain, ayant 100 balles de coton, en passage, ayant une superbe lunette et de très bons emménagements. Pour fret ou passage, s'adresser à

THÉODORE NICOLET & Co,
rue Bienville, No. 26.
12 janv

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe MARATHON, capitaine Bridge, ayant une partie de son fret engagé. Pour fret d'environ 200 balles de coton, s'adresser à

Th. NICOLET & Co,
rue Bienville, no. 26.
12 janv

Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYRE, capitaine LEGENDRE, à son premier voyage, prendra du fret pour les ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT.
11 jan

Pour Marseille.—Le brick fin voilier la VELOCE, capitaine PIRNON BLANC, ayant une partie de son chargement engagé, partira sans délai. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à

LEGENDRE & SAMORY,
no 47, rue Toulouse.
11 jan

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DAVID CANNON, capitaine BROADFOOD. Pour fret d'environ 500 balles de coton, s'adresser à

WILLIAM VANCE.
(29 déc)

POUR LIVERPOOL—Le navire A. L. ARAB, capitaine Marshal, partira promptement. Pour fret de 300 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.
24 déc

Pour les parts du Mexique.

POUR MATAGORDA—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre CAROLINE, fera positivement voile le 17 janvier. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au bout de la rue Gravier, ou à

Wm. BRYAN,
No. 36, Vieille-Levée.
16 janv

Pour Galveston & Matagorde (Texas)—La goëlette PENNSYLVANIA, doublée et chevillée en cuivre, fine voilière, capitaine DELARUE, sera expédiée immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. BRYAN.
8 janv no. 36, Vieille Levée.

POUR TAMPICO—Le brick ATTAKAPAS, doublé et chevillé en cuivre, capit. Cormier, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la cathédrale, ou à

JOHN CROSBY,
rue du Camp, no. 38.
4 janv

POUR MATAGORDA—La jolie goëlette AURORA, capitaine MATHEWS, fine voilière, construite à Baltimore, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

WM. BRYAN.
25 déc no. 30, rue de la Vieille Levée.

POUR BRAZORIA—La jolie goëlette TAMAULIPAS, ayant subi de grande réparations, est maintenant en bon état, et prête à prendre son chargement. Elle partira aussitôt qu'elle aura obtenu son chargement.

WM. BRYAN,
25 déc no. 36, rue de la Vieille Levée.

Pour les Ports des Antilles.

POUR LA HAVANE—Le brick, doublé et chevillé en cuivre TEXAS, capitaine Ketcher, ayant une partie de son chargement engagé, et partira dans 3 ou 4 jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour 12 ou 14 passagers, s'adresser à

R GRONING & Co.
18 janv

POUR MATANZAS—Le brick UNCAS, capitaine Berry, prendra du fret et des passagers à des prix raisonnables. S'adresser à bord, en face de poteau 96, ou à

HARROD & QUARLES,
24, rue de la Douane.
14 janv

A FRETER—La goëlette A. I. BEE, capit. Salvi, doublée et chevillée en cuivre, du port de 70 tonneaux. Elle est prête à faire un voyage à la première demande, ayant une excellente chambre pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

CUCULLU, LAPEYRE & Co.
19 janv

A FRETER—La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, EMELINE, capit. Feller, ne tire que peu d'eau, et porte 400 barils. S'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à

WM. BRYAN,
16 janv No 36, Nouvelle Levée.

A FRETER—Le brick A. I. CICERO, construit à Baltimore, doublé et chevillé en cuivre, capitaine W. J. Watts, porte 900 barils, et ne tire que peu d'eau. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
47, rue du Camp.
16 janv

A FRETER—Le brick A. I. ELIZA DAVIDSON, construit à New-York, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Alexander. S'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
47 rue Bienville.
15 janv

VIN de Bordeaux et Cigarres du Kentucky, à vendre par

W. R. JACKSON,
59, rue Tchupitoulas.
12 janv

Froment—50 barils de Froment, venant de l'Ouest à vendre par

G. DORSEY,
No. 36, rue de la Nouvelle-Levée.
13 janv

Pour Tampico.—La belle goëlette CREOLE, capitaine [illegible], bien connue dans le commerce, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant un bon emménagement, s'adresser à bord, en face de la cathédrale ou à

JOHN CROSBY,
no. 38, rue du Camp.
20 janv

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles.
23 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à

B. MARIGNY.
(8 oct—97)

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à

B MARIGNY.
11 nov

A Louer.—La maison autrefois occupée par feu madame Sterret, no. 18, rue de Chartres, entre Dauphine et Bienville. S'adresser à

J. & J. DARRAMON,
ou à DWIGHT & Co.
14 janv

A LOUER—Pour le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à

R. BRUGIÈRE.
15 janv

AVIS
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION BABCOCK—Vente par le Régistrer des Testaments—Samedi, 20 Février 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de cette honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Henry Babcock, les actions de banque et propriétés foncières, savoir:

225 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane.

20 actions du fonds capital de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans, et de Carrollton.

Propriétés Foncières.

Un lot de terre d'une forme oblongue avec une maison en briques à étage, cuisine et autres établissements qui sont dessus, situé dans cette paroisse, faubourg de l'Annonciation, et désigné comme lot sur l'illet no. 87, sur un plan déposé dans l'étude de Louis T. Caire, notaire public, de cette ville. Le dit lot étant borné par les rues Terpsicore, Apollon, Melpomène et Bacchus, mesurant chacun 300 pieds de face aux rues Terpsicore et Melpomène, et 210 pieds de face aux rues Bacchus et Apollon, le tout mesure française; cette propriété ayant été achetée par le dit feu Henry Babcock, des syndics des créanciers de Joseph Théodore Baudac, suivant acte passé devant Théodore Seghers, notaire, le 11 Décembre 1830.

Deux lots ou parcons de terre, dans le derrière du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés sous les nos. 4 et 5, d'un plan fait par Jh. Pilié, voyer de la ville, le 6 février 1828, déposé dans l'étude de Carlisle Pollock, notaire public, à la Nouvelle-Orléans.

Le lot ou portion de terre no. 4, ayant 329 pieds 5 pouces de face à la rue Nayades et s'étendant en profondeur, jusqu'au lot ou terrain no. 5, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 94 pouces, borné en haut par le lot no. 3, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds, et au-dessous par des terrains appartenant à Mr. Louis Fouchier, sur la ligne desquels il mesure 277 pieds et 4 pouces.

Le lot ou portion de terre no. 5, mesurant 304 pieds 2 pouces sur la route Nayades et s'étendant en profondeur jusqu'au no. 4, sur la ligne duquel il mesure 316 pieds 94 pouces, borné en dessus par le numéro 6, sur la ligne duquel il mesure 277 pieds, et au-dessous par des terres appartenant à Mr. Louis Foucher, sur la ligne desquelles il mesure 277 pieds 4 pouces, le tout mesure française, avec toutes les améliorations qui sont dessus ainsi que tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

N. B. Cette propriété qui consiste dans les nos 1 et 5, sera offerte en vente, divisée en lots pour bâtir, suivant le plan dument dressé par Louis Bringier, arpenteur général, lequel sera exhibé à la vente.

Les trois huitièmes indivis de dix lots de terre situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sous les nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, de l'isle no. 2, d'après un plan dressé par B. Buisson, arpenteur de la paroisse Jefferson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ex notaire public de la Nouvelle-Orléans, les dits lots nos. 1, 2, 3, 4 et 5 contigus et mesurant chacun 42 pieds face à la rue première (First street), sur une profondeur de 125 pieds, et les dits lots nos. 6, 7, 8, 9 et 10 aussi contigus et mesurant chacun 42 pieds de face à la rue seconde (Second street), sur une profondeur de 125 pieds. Le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de deux lots de terre, situés dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désignés sur un plan dressé par B. Buisson, le 5 Mars 1832, et déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ex notaire public, à la Nouvelle-Orléans, comme lots A. X. et A. Y. contigus et mesurant chacun 51 pieds 1 pouce de face au fleuve Mississipi, A. X. une profondeur de 175 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. Y., et de 170 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du lot A. Y., et le lot A. Y. une profondeur de 170 pieds 2 pouces sur la ligne qui la sépare du lot A. X. et de 166 pieds sur la ligne qui le sépare du lot A. Z. le tout mesure américaine; ensemble avec tous les droits de batture qui y sont attachés.

Les trois huitièmes indivis d'un certain carré de terre situé dans le faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, et désigné sur le plan original du dit faubourg plus particulièrement désigné plus haut comme le quatre no. 10, compris entre les rues Quatrième, (Fourth street), Washington, Rousseau et Fulton, et mesurant 378 pieds face à la rue Quatrième (Fourth street,) 378 pieds face à la rue Washington, 250 pieds face à la rue Rousseau, et 250 pieds face à la rue Fulton, le tout mesure américaine.

Les trois huitièmes indivis de cinq lots de terre, situés dans l'isle 1 borné par les rues Triton, Apollon, Bacchus et Duplantier, dans le faubourg Delord, contigus et mesurant le tout ensemble 186 pieds 7 pouces de face à la dite rue Bacchus, sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces sur la ligne qui le sépare d'autres lots du côté de la rue Triton, sur une profondeur de 193 pieds 24 pouces sur l'autre ligne du côté, où ils sont séparés d'autre propriété par la ligne qui divise les faubourgs Delord et Saulet et 158 pieds et le quart d'un pouce de large sur la ligne du fonds, le tout en mesure américaine, et ils sont désignés par les lots numérotés 11 à 15, ces deux numéros inclusivement, sur un plan tiré par Louis Bringier, arpenteur général, le 8 juin 1831 et annexé en marge de l'acte de la vente par laquelle ils ont été achetés des Messrs. Babcock, Gardiner & Co. suivant acte passé devant Pedro Pedesclaux, notaire public, le 23 juin 1831.

Termes et conditions de la vente: Les actions comptant, et les propriétés à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. R. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 janv

SUCCESSION RAMOS—Vente par le Régistrer des Testaments—Jeudi, 21 Janvier 1836, à midi, à la Bourse, encognure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu François Thomas Ramos, les esclaves et lot de terre ci-après décrits, savoir:

1o. Emeric, un esclave âgé d'environ 25 ans, propre aux travaux du champ et bûcheron, adonné au marronnage.

2o. Hercules alias Aclis, âgé d'environ 27 ans, propre aux travaux du champ et bûcheron, s'étant absenté plusieurs fois.

3o. Louis, nègre âgé d'environ 45 ans, lunatique et sujet à l'épilepsie.

4o. Un certain lot de terre situé au faubourg Clouet, au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le numéro 74, sur un plan figuratif déposé en l'étude de feu Michel de Armas, notaire public, en cette ville, en vertu d'un acte passé le premier Mars mil huit cent dix neuf, le dit lot mesurant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Louisa, sur une profondeur de deux cent trente six pieds, l'inégalement ayant droit aux prétensions des héritiers pour tout surplus de profondeur, (mais sans aucune garantie.)

Conditions: Les esclaves à un crédit de six et douze mois, et la propriété à six, douze et dix huit mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 déc

DES Propositions seront reçues à l'office du Bureau des Travaux Publics de cet Etat, jusqu'au second lundi de février prochain, pour la fourniture des provisions, comestibles et habillements, pour une année, comme il est ci-dessous énuméré. Le tout devant être délivré aux lieux ci-après, en portions égales, tous les quatre mois, savoir:

	Au Bayou Barthélemy.	Madeleine.	A bord du bat. à vap. Two Friends, à l'Attakapas, au Court Tablier, ou au Bayou Boeuf.
Bœuf, livre,	913	913	3194
Porc, livre,	6923	6570	20556
Café, livre,	207	213	713
Sucre, livre,	780	837	2678
Sel, boisseau,	5	54	16
Vinaigre, gallons,	86	91	293
Savon, gallons,	92	296	924
Farine maïs, boisseau,	253	251	778
Chandelles, livre,	11	11	39
Pois ou fèves, boisseau	35	38	116
Riz, livre,	458	500	1562
Farine ou biscuit, livre,	822	822	2876
Thé, livre,	5	5	16
Brandy, gallons,	5	6	19
Farine, livre,	224	245	764
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Chemises coton de lowell,	80	80	272
Pantalons de linseys,	40	44	136
Pantalons coton de lowell,	40	44	136
Paires de souliers,	60	66	164
Chapeaux de laine,	20	22	148
Chapeaux de paille,	20	22	68
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Paires demi bas de laine,	40	44	136
Couvertes,	20	22	68
Moustiquaires toile grasse,	20	22	68

Les provisions et habillements ci-dessus doivent être de première qualité, à la satisfaction des surintendants qui les recevront.

Les propositions doivent être faites par écrit et cachetées, pour un ou tous les endroits mentionnés ci-dessus.

On exigera des sûretés pour l'exécution des contrats.

Bureau de l'Ingénieur Civil, N. O. le 7 Jan. 1836.

E. ROUSSEAU, Secrétaire du bureau des Travaux Publics.

11 jan—6,3ps

50,000 gallons molasses. For sale by R. BRUGIER.
jan 15

Vente Judiciaire.

EN vertu d'un Ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 novembre 1835, rendu sur avis d'une assemblée de famille des héritiers mineurs de feu Michel Andry, et dont une partie appartient pour un tiers indivis seulement à Hortense Andry qui consent à la vente, savoir:

Habitation-Sucrerie.

1°. Une Habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ deux lieues au-dessous de cette ville, mesurant trente-cinq arpens, trois toises et plus s'il s'en trouve, face au fleuve, sur toute la profondeur qu'elle peut avoir, entre quarante et quatre-vingts arpens, fermant d'environ trois degrés; bornée d'un côté par Agénor Bosque et de l'autre par Constance Larche; ayant de cinq à six cents arpens de terre défrichée et en culture; bien boisée et parfaitement clôturée par trois côtés, et dessaisie se trouve vers le centre de l'habitation, et aboutit au bayou Villars qui conduit à Barataria. Cette habitation est une des mieux installées de l'Etat comme sucrerie; et les améliorations consistent en une maison de maître, à étage, cuisine, un beau magasin, étuve sur les moulins, deux pigeonniers, deux remises, un pouvoir, un hôpital, sucrerie, purgerie et moulin en briques; machine à vapeur anglaise, équipage en cuivre, cabanes à nègres, forge, boutique de charpentier, moulin à maïs, &c.

Ensemble, dans les chevaux, animaux, outils et ustensiles et autres effets mobiliers appartenant à la dite habitation, et dont un détail circonstancié sera donné le jour de la vente, ainsi que les lieux aux personnes qui visiteront la dite habitation.

Nota.—Il y a sur cette terre, deux cents arpens de cannes mises en paillasse pour la plantation prochaine, et en outre environ cent arpens de têtes de cannes.

Esclaves.

2°. Soixante-quinze têtes d'esclaves de tout âge et sexe, dont les noms suivent, et parmi se trouvent des esclaves à talens, de prix et créoles, savoir:

Nègres:—Mathurin, 42 ans, commandeur; Baptiste, 40 ans, sucrier; Henry, 26 ans, sucrier; Alexis, 38 ans, charretier; Célestin, 35 ans, mécanicien; Wilson, 28 ans, charretier; Julien, 40 ans, charretier; François, 36 ans, charretier; Jacob, 26 ans, maçon; Robert, 25 ans, palfrenier; Charles, 50 ans, charpentier, charron et mécanicien; James, 28 ans, charretier; Hart, 23 ans, charretier; Sam, 18 ans, laboureur; Sam-Biggy, 20 ans, nègre de champs; Mahel, 24 ans, charretier; Charles, créole, 30 ans charretier; Figaro, 35 ans, charretier; François-Mina, 35 ans, nègre de champs; Barthélemy, 35 ans dito; Coffie, 34 ans dito; Hypolite, 36 ans, dito; Ocean-Bay, 23 ans, dito; Martin, 27 ans dito; Charles, 28 ans, dito; Nago, 35 ans, dito; Louis, 30 ans dito; Charlemagne, 40 ans dito; Paul, 25 ans, dito; Horace, 28 ans, dito; Tom, 30 ans, dito; Jean-Baptiste, 32 ans, dito; Zémon, 25 ans dito; Dick, 20 ans dito; Nathan, 30 ans, dito; Lindor, 36 ans, dito; Toussaint 40 ans, dito; George, 18 ans, dito; André, 25 ans, dito; Abraham, 26 ans vacher; autre Figaro, 46 ans, sucrier; Paul, 15 ans, gardien d'animaux; Auguste, 13 ans, dito; Levi, 15 ans, dito; Roy, grêle, 16 ans cuisinier et domestique de maison; Jean, Johnson, tailleur, 25 ans.

Femmes et enfans:—Silly, 28 ans, couturière; Charlotte, 32 ans, domestique et couturière; Françoise, [illegible] ans cuisinière; Rose, 38 ans, jardinière; Marie, Africaine, 23 ans, négresse de champ; Milly, Créole, 24 ans dito; Zémire, 16 ans, dito; Marie-Joanne, 39 ans dito, avec sa fille Dely, de 11 ans; Justine; 36 ans avec sa fille Marie-Louise, de 8 ans; Hyacinthe; 35 ans, négresse de champ; Clarissa, 20 ans, dito; Nancy, 30 ans, avec son fils Mercure, de 9 ans; Mirvie, 23 ans; négresse de champ; Sally, 45 ans, dito; Mathilda, 40 ans dito; avec son enfant d'un an; Sophie, 35 ans, négresse de champs; Jeannette, 35 ans dito; Rosine, 30 ans dito; Félicie, 18 ans, domestique de maison; Betsy, 14 ans, dito; Victoire, 12 ans, dito.

Nota. Presque tous ces esclaves sont sains et bons sujets, excepté ceux dont les vices ou maladies seront déclarés lors de la vente, avec les talens et qualités que peuvent posséder les autres.

Lots de Terre.

3°. Trois lots de terre situés dans la ville de McDonogh, vis-à-vis cette ville et dépendant de l'ancienne habitation Andry, désignés par les Nos. *un, deux et trois* du plan dit *No. trois*, et situés à l'encognure des rues Jefferson et Eliza. Le No. *un* ayant 36 pieds 6 pouces face à la rue Eliza, sur une profondeur de 120 à 140 pieds plus ou moins, fermant dans le fond le No. *deux* ayant 97 pieds face à la rue Eliza, 40 pieds à la rue Jefferson, sur une profondeur de 145 pieds d'un côté et 120 pieds de l'autre, le tout plus ou moins; et le No. *trois* ayant 60 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 130 à 225 pieds, plus ou moins, le tout mesure française et conformément au plan déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Actions.

4°. Dix actions de l'ancienne Compagnie des Architectes de la N. O. de 500 chaque; payées en plein.

CONDITIONS

1°. L'habitation et les esclaves seront vendus en bloc, aux conditions suivantes: l'acquéreur ou les acquéreurs se feront charge de payer sur le prix de l'adjudication, une somme de quarante mille piastres à Mr. Manuel Andry père ou à sa succession, après le décès du dit Manuel Andry, et aux époques et de la manière suivante: $30,000 dans le mois d'avril qui suivra l'adjudication; et $20,000 dans le mois d'avril de l'année suivante; laquelle somme de $40,000 est constituée du rente par hypothèque sur les deux tiers indivis de la dite habitation et esclaves, et aux mêmes conditions qui l'ont été par le dit feu Manuel Andry père; l'acquéreur aura à payer dans le mois de janvier de chaque année, le premier seulement devant avoir lieu au mois d'avril 1837, et la balance du prix, payable à un crédit de 1, 2 et 3 ans, à partir du jour de l'adjudication en billets par coupons, endossés à la satisfaction des vendeurs et domiciliés à une des banques de cette ville. Le prix total d'adjudication ainsi que la rente, devant être garantis par hypothèque spéciale sur l'habitation et les esclaves.

2°. *Les Esclaves de terre*, payables à 1, 2 et 3 ans de terme, en billets par coupons, endossés à satisfaction, domiciliés en cette ville, avec hypothèque spéciale.

3°. *Les Actions*: comptant.

Nota. Tout billet fourni qui ne sera pas exactement payé à l'échéance, portera, par chaque période, intérêt à raison de dix pour cent à dater du jour de l'échéance.

Les biens vendus seront aux risques et charges des acquéreurs, du jour de l'adjudication: mais livraison ne leur en sera faite que lorsqu'ils auront fourni leurs billets, et que les actes seront signés.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs, qui devront aussi faire mettre en possession par le voyer, à leurs propres frais.
17 déc—9t Ipsfdtds

CHIEN égaré ou volé.—Du no. 97, rue St. Louis, Samedi soir, un petit chien terrier noir, gras et bien fait. Il répond au nom de Jacko.

AUSSI—Il y a environ un mois, un gros chien noir de Terre Neuve, nommé Tiger, il a quelques poils blancs à la poitrine. Dix piastres de récompense seront payées à quiconque ramènera ou de ces chiens, ou vingt piastres pour les deux.
19 jan—6

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateurs, rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonne [illegible]. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc. tout ce qu'on pourrait désirer en ville.

Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis.
5 jan—30,3ps

AVIS—Tous ceux qui peuvent avoir des réclamations contre la succession de feu Antoine Général, sont priés de présenter leurs titres de créances et leurs comptes à M. David Cousin, exécuteur testamentaire, rue Ste. Anne, no. 56, entre les rues Condé et Royale.
19 jan—3

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:

Dites à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dites à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.

J. BACON, caissier.
16 janv

A Vendre.—Un terrain situé dans la rue Bourbon, près de l'encognure de la rue St. Ferdinand, mesurant 79 pieds de face, sur 159 pieds de profondeur, avec une maison en bois, composé de 4 appartements, d'un bonne cuisine, chambres à domestiques, etc.

JOHN KILSHAW, Jr.

Chez lequel on trouvera aussi à vendre une quantité de pierres de Yorkshire, pour dallage, etc.
no. 30, rue Bienville.
18 janv

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la maîtresse MARIA, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu squiffin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très sougueuse avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encognure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—6t

CINQ PIASTRES de récompense.—Parti marron de chez le soussigné le nègre François, dit Crapaud, âgé d'environ 18 ans. Il a la peau rouge, de gros yeux, la figure alongée et il lui manque presque toutes les dents de devant. Lors de son départ il avait une veste de drap vert, un pantalon de drap noir et une casquette. La récompense susdite sera payée à quiconque le logera dans la geole ou le ramènera chez son maître faubourg Ste. Marie, no. 49, encognure des rues Baronne et de la Commune.

JEAN BAPTISTE KIAUNÉSSE.
19 janv

AVIS—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le fonds de cette ancienne cigarerie, bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et la halle, no 114.

Il offre en vente également, 18 esclaves attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve treize nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre autres sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, où l'on offrira des conditions avantageuses.

ANTONIO ARIAS.
[illegible]

Tabac à Cigarres—32 boucauts, en débarquement du bateau à vapeur Comet, et à vendre par

HARROD & QUARLES,
24, rue de la Douane.
12 janv

Sucre blond—200 caisses sucre blond, en débarquement du brick May Flower, à vendre par

LEGENDRE & SAMORY,
no. 47, rue Toulouse.
11 jan

Avis de la Mairie.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE VILLE,
Séance du Vendredi 18 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans une autre gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;

2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;

3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;

4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;

5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces de largeur;

6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, et de douze pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractant devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces de largeur, et de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, ou de douze pouces de largeur, et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans au premier jour prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracté, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, approuvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractants devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après la largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de douze pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que les contractants seront livrés sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux qui, après avoir été visités par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangements, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shel